

commercial multilatéral et d'accroître sa crédibilité, d'une part en nous abstenant de recourir, dans le domaine des échanges et des investissements, à des mesures qui seraient en contradiction avec les règles de l'OMC et les codes de l'OCDE, et d'autre part en utilisant et en respectant toutes les dispositions applicables en matière de consultation et de règlement des différends lorsque des divergences apparaissent. Nous insistons sur le fait que les accords de libre-échange bilatéraux ou régionaux doivent favoriser la libéralisation des échanges et couvrir véritablement l'ensemble de ceux-ci.

Nous continuerons à veiller à l'application rigoureuse des engagements et au respect strict des calendriers agréés à l'issue du Cycle de l'Uruguay. Nous soutenons l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC, dans le respect des règles de cette organisation et sur la base d'engagements de libéralisation significatifs.

21. Nous reconnaissons que l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial est un élément essentiel pour une croissance et un développement durables. Nous sommes convenus des moyens d'aider les pays en développement, et plus particulièrement les pays les moins développés, à bénéficier véritablement des résultats du Cycle de l'Uruguay.

22. Nous œuvrerons, avec nos partenaires, à la réussite de la première conférence ministérielle de l'OMC, en décembre 1996. Nous veillerons à la mise en œuvre effective de l'ensemble des résultats du Cycle de l'Uruguay dans le respect des calendriers agréés. Nous sommes résolus à mener à bien toutes les négociations en cours dans le secteur des services, et à relancer les négociations à Singapour sur les services financiers, afin de parvenir à des engagements de libéralisation significatifs, équilibrés et non discriminatoires d'ici décembre 1997.

Nous encourageons vivement la conclusion d'un accord équilibré sur les technologies de l'information.

23. La libéralisation mondiale des échanges doit aller de pair avec un niveau élevé de protection de l'environnement. Il est important notamment de veiller à ce que les règles de l'OMC, les accords multilatéraux sur l'environnement et les programmes d'éco-labellisation soient complémentaires. La Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour sera une occasion importante de démontrer la capacité et la volonté d'intégrer la protection de l'environnement, et donc de développement durable, dans le système commercial multilatéral. Nous nous félicitons des travaux entrepris depuis Marrakech et souhaitons que cette Conférence fasse des recommandations concrètes et significatives.